

Envoi : 27/02/2018
Réception par le Préfet : 27/02/2018
Publication : 02/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-2-7-1

Séance du vendredi 23 février 2018

**CONVENTION FINANCIERE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION
LES DOMINICAINS DE HAUTE-ALSACE DE GUEBWILLER EN 2018**

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mmes BOHN, DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à Mme DREXLER.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. STRAUMANN.
Mme MILLION donne procuration à M. MUNCK.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 relative au soutien au développement culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU la délibération de la Commission Permanente n° CP-2018-1-7-2 du 26 janvier 2018 relative au soutien au développement culturel et au patrimoine,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- confirme, conformément à la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-1-7-2 du 26 janvier 2018, l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 840 000 € à verser en deux fois à l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace à prélever sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371,
- approuve et autorise la Présidente à signer la convention financière, jointe en annexe 1 à la délibération, entre le Département et l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace de Guebwiller pour 2018, destinée, dans l'attente de la signature de la convention pluriannuelle mentionnée ci-après, à permettre le versement de la subvention départementale,
- précise que les conditions posées à l'octroi et au versement de cette subvention, figurant dans la convention bilatérale susmentionnée, sont les mêmes que celles définies dans la délibération du 26 janvier 2018,
- précise que la convention pluriannuelle d'objectifs 2017/2020 à signer entre l'Etat, la Région Grand Est, le Département, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'Association Les Dominicains de Haute-Alsace se substituera à la convention financière bilatérale précitée dès sa signature par l'ensemble de ses parties.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité